



Conseil communal du 7 mars 2022
Note de synthèse explicative des points inscrits à l'ordre du jour par le Collège

SEANCE PUBLIQUE

ADMINISTRATION GENERALE

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 31 janvier 2022

Le projet de procès-verbal est établi conformément au CDLD et au ROI. Toutefois, suite au gentlemen's agreement conclu lors de la commission du 17 novembre 2020, il contient également la synthèse des interventions préalables et postérieures aux décisions des intervenants n'ayant pas transmis de document conformément à l'article 47 du ROI.

Les interventions telles que déposées par les conseillers en vertu de l'article 47 du ROI figurent au projet de PV.

2. Appel à projets "Tax on pylons 2021" - Confirmation de la candidature communale

Il est proposé au Conseil de confirmer la candidature d'un projet communal (« *Dématérialisation et accélération de l'octroi des autorisations d'occupation du domaine public et carte interactive* ») et de ratifier, en conséquence, la délibération du Collège du 18 février 2022 introduisant ladite candidature.

L'appel à projets « Tax on pylons 2021 » est financé par la Wallonie et les opérateurs télécom. En échange de l'engagement à ne pas lever une taxe sur les mâts, pylônes et antennes, une commune peut déposer un projet dans le cadre de l'appel, en soutien à sa digitalisation et à sa connectivité.

Le projet « Dématérialisation et accélération de l'octroi des autorisations d'occupation du domaine public et carte interactive », déposé par la commune de Saint-Nicolas, a été préparé conjointement avec la zone de police et la Ville d'Ans (qui dépose un projet identique pour sa part). Il vise à doter les deux communes d'un logiciel, qui générerait le processus d'autorisation d'occupation du domaine public de la demande à l'autorisation. Une carte interactive reprenant les différents chantiers en cours sur commune serait mise en ligne et ouverte aux citoyens. Pour la période couverte par le subside (jusqu'au 30 juin 2023), une subvention de 22.228 € sur un montant global de 27.786 est espéré.

CULTES

3. Compte 2021 de la Fabrique d'église Notre-Dame des Pauvres – Approbation

Le Conseil est invité à approuver le compte 2021 de la Fabrique d'Eglise Notre-Dame des Pauvres aux montants suivants :

- Recettes : la somme de 27.569,71 €
- Dépenses : la somme de 12.604,24 €
- Excédent : un boni de 14.965,47 €.

L'intervention supplémentaire communale dans les frais ordinaires du culte est fixée, conformément au budget 2021, à 11.444,40 €.

4. Compte 2021 de la Fabrique d'Eglise Saint-Hubert - Approbation.

Le Conseil est invité à approuver le compte 2021 de la Fabrique d'Eglise Saint-Hubert aux montants suivants :

- Recettes : la somme de 17.690,15 €
- Dépenses : la somme de 9.568,07 €
- Excédent : un boni de 8.122,08 €.

L'intervention supplémentaire communale dans les frais ordinaires du culte est fixée, conformément au budget 2021, à 3.522,25 €.

5. Compte 2021 de la Fabrique d'église Saint-Lambert - Approbation.

Le Conseil est invité à approuver le compte 2021 de la Fabrique d'Eglise Saint-Lambert aux montants suivants :

- Recettes : la somme de 34.682,12 €
- Dépenses : la somme de 27.958,58 €
- Excédent : un boni de 6.723,61 €.

L'intervention supplémentaire communale dans les frais ordinaires du culte est fixée, conformément au budget 2021, à 0 €.

TRAVAUX

6. Fixation des conditions et du mode de passation d'un marché de travaux ayant pour objet la réparation d'urgence de la toiture du gymnase de l'école Van Belle – Prise d'acte d'une délibération adoptée d'urgence par le Collège

Il est proposé au Conseil de prendre acte de la délibération du Collège du 21 février 2022 fixant les conditions d'un marché de travaux ayant pour objet la réparation en urgence de la toiture du gymnase de l'école Van Belle. En effet, suite aux dégâts dus au vent subis par l'école, le Collège a dû exercer, en urgence et conformément à l'article L1222-3 §1 alinéa 2 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation, les compétences du Conseil en la matière, l'estimation du montant du marché, fixée à 45.000 € HTVA, étant supérieure au seuil de 30.000 € (pour lequel le Collège a reçu délégation de fixation sur crédits extraordinaires).

FINANCES

7. Déclassement et aliénation de matériel informatique

Il est proposé au Conseil de déclasser du matériel informatique devenu obsolète.

EMPLOI

8. Octroi d'une subvention à l'ASBL Espace Emploi Saint-Nicolas - Exercice 2022.

Le Conseil est invité à octroyer une subvention de 200 € à l'ASBL Espace Emploi Saint-Nicolas afin de lui permettre de faire face à certaines dépenses en 2022.



9. Octroi d'une subvention, dans le cadre d'une convention, à l'ASBL Mission régionale de l'emploi de Liège (MIREL) - Exercice 2021

Le Conseil est invité à octroyer à l'ASBL MIREL un subside de 3.000 € dû dans le cadre d'une convention conclue avec ladite ASBL, dans le cadre de son activité de remise à l'emploi sur commune.

PERSONNEL

10. Rapport relatif à l'emploi des travailleurs handicapés au sein de l'administration communale - Années 2020 et 2021 - Communication.

Le Conseil est invité à prendre connaissance, sans vote, du rapport relatif à l'emploi des travailleurs handicapés au sein de l'administration communale (Années 2020 et 2021), duquel il ressort que les obligations de la commune en la matière sont satisfaites.

CIMETIERES

11. Approbation du cahier des charges - Fixation des conditions et mode de passation d'un marché de travaux - Fourniture et pose de caveaux.

Le Conseil est invité à fixer les conditions d'un marché de travaux relatif à la fourniture et à la pose de caveaux.

Au vu du montant estimé (139.000 € HTVA), il est proposé de recourir à la procédure négociée sans publication préalable.

LOGEMENT

12. - Gestion de 6 logements Rue Laïresse, 3 - Mandat à l'agence immobilière sociale "Aux portes de Liège" - Approbation.

Dans le cadre de la rénovation de l'ancienne coopérative de Tilleur et de la dynamisation de différentes filières de logement, prévues au programme stratégique transversal 2019-2024, il est proposé au Conseil de confier la gestion de 6 nouveaux logements à l'agence immobilière sociale « Aux portes de Liège » (AIS). Ce mandat permettra à l'AIS de mettre ces logements, situés à l'ancienne coopérative de Tilleur, à des loyers modérés, qui seront reversés à la commune.

13. Prise d'acte de la démission d'un administrateur représentant le Conseil et désignation d'un candidat administrateur à la Société d'habitations sociales de Saint-Nicolas (Groupe PS).

Il est proposé au Conseil de désigner Mme Valérie MAES, présentée par le groupe PS, comme candidate administratrice à la société des Habitations sociales de Saint-Nicolas, en remplacement de M. Hasan MALKOC (Groupe PS), démissionnaire.

MARCHES PUBLICS

14. Liste des marchés relevant du service extraordinaire dont le Collège a fixé les conditions – Prise d'acte

En exécution de l'article 2 de la délibération du Conseil du 25 février 2019 portant délégation du Conseil Communal au Collège Communal par référence au Code de démocratie locale et de la décentralisation art. L1222-3, L1222-6, L1222-7 - Dépenses budgétaires extraordinaires inférieures

à 30.000 € HTVA, inséré par délibération du 14 décembre 2020, ce point vise à informer le Conseil de la liste des marchés relevant du service extraordinaire dont le Collège a fixé les conditions, pour la période du 15 janvier au 18 février 2022

PLAN DE COHESION SOCIALE

15. Octroi d'un subside de fonctionnement à l'Association interrégionale de guidance et de santé - Solde 2021.

Il est proposé au Conseil d'octroyer à l'Association interrégionale de guidance et de santé ASBL le solde du subside dû pour l'exercice 2021 (soit 5.000,10 € suivant la convention de collaboration arrêtée avec cette association).

16. Rapports d'activités, financier et "article 20" du Plan de cohésion sociale relatifs à l'exercice 2021 - Approbation.

Il est proposé au Conseil d'approuver :

- le rapport d'activités du plan d'activités du plan de cohésion sociale relatif à l'exercice 2021 (présenté en commission le 24 février 2022) ;
- le rapport financier du plan de cohésion sociale relatif à l'exercice 2021 ;
- le rapport financier "article 20" du plan de cohésion sociale relatif à l'exercice 2021.

Les actions « Facilitation de l'accès à la culture, au tourisme, aux loisirs en tant que visiteur, spectateur » et « Animation d'un Conseil participatif - Budget participatif » sont ajoutées au plan tandis que l'action « Salon de l'emploi », reprise par le service de l'emploi, est supprimée.

Le montant global des dépenses effectuées s'élève à 525.544,61 € et le service du Plan de Cohésion sociale a utilisé entièrement la subvention régionale de 277.817,68 € pour l'année 2021.

Les dépenses engagées en 2021 dans le cadre du projet complémentaire « Article 20 » (partenariat) s'élèvent à 17.326,27 € et la subvention régionale perçue est de 17.326,27 €.

INSTRUCTION

17. Enseignement maternel - Création de demi-emplois supplémentaires au 24 janvier 2022

Le Conseil est invité à créer, en raison du recalcul de la population scolaire, les demi-emplois d'instituteurs maternels au sein des écoles suivantes :

- de la rue Emile Jeanne, 27 / implantation Pavé du Gosson ;
- de la rue de l'Espérance, 15 ;
- de la rue Coopération, 70 ;
- du quai du Halage, 55 / implantation Halage
- de la rue Chiff d'Or,9 / implantation Platanes.

DIVERS

18. Questions orales d'actualité

Conformément à l'article L1122-10, §3 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation et aux articles 75 et 77 du ROI, les conseillers peuvent poser au Collège des questions orales d'actualité (se rapportant à des situations ou des faits récents, c'est-à-dire ne remontant pas à une date plus éloignée que celle de la précédente séance du Conseil communal), auxquelles le Collège répond soit séance tenante soit à la prochaine séance.



SEANCE A HUIS CLOS

(...)